

## FNE-FORMATION 2023 : comment ça marche ?



Vous identifiez le ou les salarié(s) à former. Les salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation ne sont pas concernés par ce dispositif.



Vous sélectionnez l'un des 4 axes prioritaires qui correspond à votre projet formation :  
Transition écologique ; Transition numérique ; Transition alimentaire ;  
Évènements sportifs (Jeux Olympiques ou Coupe du monde de Rugby)  
sur 12 mois maximum



Vous sélectionnez le ou les organismes de formation et demandez un devis



Vous faites valider le projet par votre conseiller de l'Opcommerce



Vous déposez votre demande de financement dans le Web Services Entreprise de l'Opcommerce



Vous bénéficiez jusqu'à 70 % de prise en charge pour financer vos projets de formation



Votre conseiller de l'Opcommerce est à votre disposition pour vous accompagner à chaque étape de cette démarche

AU SERVICE DES COMPÉTENCES DU COMMERCE DE DEMAIN !